

Office
des données
naturalistes
du Grand Est

Odonat

L'INDICATEUR EN BREF

Thème(s) : Quelles sont les populations d'espèces inféodées aux milieux forestiers pour lesquelles la région a une forte responsabilité et comment évoluent-elles ? Comment évoluent les cortèges d'espèces spécialisées des milieux forestiers ?

Métrique : Taux d'occupation du Pic cendré, du Pic mar et du Pic noir à l'échelle de la maille 5x5 km et à l'échelle des territoires favorables

Statuts de l'espèce : Pic cendré (VU, Annexe 1), Pic noir (LC, Annexe 1), Pic mar (LC, Annexe 1), espèces protégées

Mise à jour : mars 2023

Le Pic cendré, le Pic mar et le Pic noir sont trois espèces protégées en France, par ailleurs inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux, à l'annexe 2 de la Convention de Berne. Il s'agit de trois espèces spécialistes de milieux forestiers qui affichent une nette préférence pour les forêts âgées, avec présence de gros et moyens bois, et avec du bois mort en abondance.

Dans le Grand Est, il est possible de contacter simultanément ces trois espèces dans les hêtraies en mélange de chêne, les peuplements mixtes (feuillus-résineux) et les chênaies-charmaies. Le taillis sous futaie est un élément structural qui semble particulièrement important pour la présence du Pic cendré. Si les Pics mar et noir ont une large répartition nationale, par ailleurs en extension au cours des 15 dernières années, il n'en va pas de même pour Pic cendré. Les causes précises de son déclin sont peu connues : sont avancées l'altération des milieux, la réduction de l'habitat disponible, la disparition des vieux arbres et la compétition avec d'autres espèces (notamment le Pic vert). Dans le Grand Est, le rajeunissement des forêts et l'abandon progressif du taillis sous futaie sont des facteurs explicatifs pertinents. Avec sa large couverture forestière, la Région Grand Est, par ailleurs bastion d'importance pour le Pic cendré, a une forte responsabilité pour le maintien de ces trois espèces. Cet indicateur vise à évaluer leur évolution par échantillonnages réguliers sur des pas de 2 ans.



Figure 1: Pic cendré © Claudie Stenger

RAPPEL RAPIDE DU PROTOCOLE

Le protocole a consisté à échantillonner, entre le 1er mars et le 1er mai, entre 5 et 15 points d'écoute positionnés au sein de mailles 5x5 km (Lambert 93) où les 3 espèces de Pics ont été mentionnées prioritairement avec un indice de nidification au moins possible, au moins une fois sur la période 2010 - 2019. Les points d'écoute sont prioritairement placés là où les espèces ont été mentionnées, secondairement sur des parcelles estimées favorables selon une analyse de milieux et selon la bibliographie disponible.

Sur chaque point d'écoute le participant échantillonne le point de deux manières : il effectue d'abord une écoute spontanée de 5 minutes où il fait le relevé de toutes les espèces détectées qui est ensuite suivie d'une phase de repasse des chants des espèces cibles qui n'ont pas été contactées durant la phase d'écoute spontanée. Les points d'écoute sont numérotés, les heures de passage relevées et les temps des séquences de repasse mentionnées. Les inventaires doivent débuter prioritairement au lever du jour.

Les relevés de terrain sont effectués sur une fiche de terrain papier, ensuite reportés sur les plateformes Visionature (faune-Lorraine, faune-Alsace, faune-Champagne-Ardenne) selon un protocole de saisie détaillé.

L'échantillonnage de 2022 est constitué de 55 mailles 5x5 km tirées au sort dans un lot de 303 mailles estimées prioritaires (voir Figure 2). Il est similaire à l'échantillon de 2020. Ces mailles estimées prioritaires ont toutes en commun d'intégrer au moins une donnée (opportuniste) de chaque espèce cible notée nicheuse possible sur la période 2010-2019. De ce fait, il existe une probabilité forte de contact avec chacune des espèces cibles dans toutes les mailles de l'échantillon.

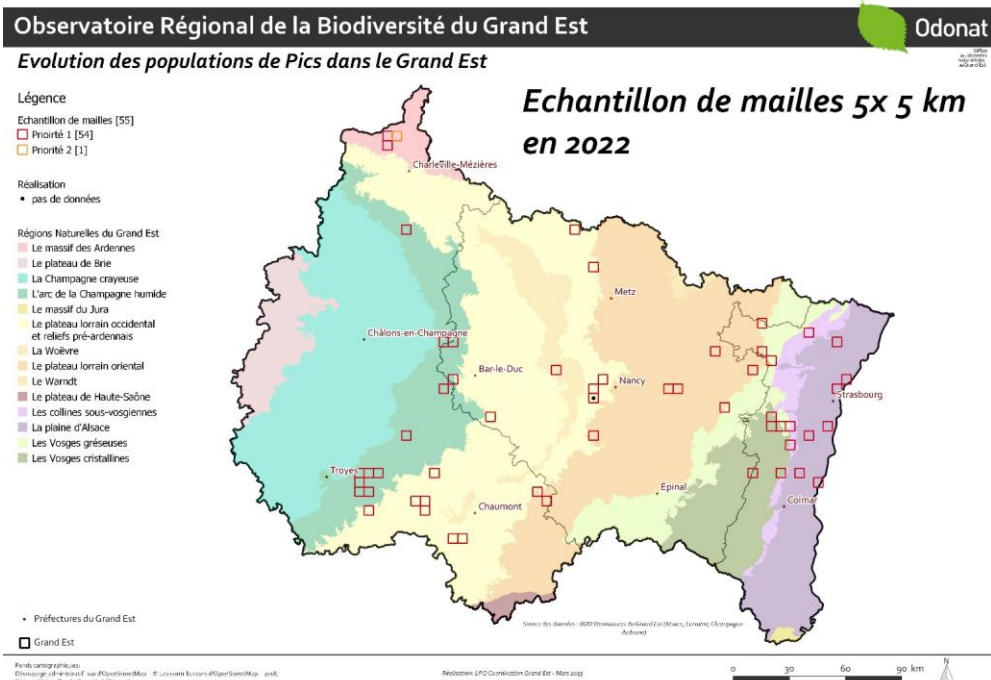


Figure 2: Distribution de l'échantillon de mailles 5*5 km en 2022

MENTIONS PREALABLES SUR LA METHODE D'ANALYSE DES DONNEES ET LA PRODUCTION DES INDICATEURS

Dans le cadre de ce document, les taux d'occupation et la distribution des espèces cibles, Pic cendré, Pic mar, Pic noir ont été analysés sur deux niveaux :

- A l'échelle de la maille 5 x 5 km : une forte variation du nombre de mailles 5 x 5 occupées traduit une forte variation d'abondance (déclin ou colonisation) à l'échelle de la Région Grand Est ;
- A l'échelle du point d'écoute : une variation du nombre de territoires occupés (exprimée en nombre de points d'écoutes occupés) permet une estimation d'abondance de distribution à des échelles géographiques plus réduites.

Dans la suite de ce document, les régions naturelles (ODONAT,2018) et les regroupements de régions naturelles pris en compte dans l'analyse sont les suivantes :

Regroupement "Ouest" (ou RO)				Regroupement "Est" (ou RE)				
A1	C2	L1	L2	L3	R1	R2	V1	V2
Le massif des Ardennes	L'arc de la Champagne humide	Le plateau lorrain occidental et reliefs pré-ardennais	La Woëvre	Le plateau lorrain oriental	Les collines sous-vosgiennes	La plaine d'Alsace	Les Vosges gréseuses	Les Vosges cristallines

Figure 3 : Régions naturelles et regroupements effectués pour l'étude

Ce découpage est en adéquation avec la distribution et l'abondance historique du Pic cendré dans le Grand Est : peu abondant en Champagne-Ardenne et en Meuse, plus commun dans le massif vosgien et les forêts de plaine environnantes en Alsace et en Lorraine.

RESULTATS

Les inventaires dédiés aux 3 espèces de pics en 2022 auront permis de récolter 6 089 données relatives à 81 espèces, sur 555 points d'écoute répartis sur 54 mailles.

Pour rappel, en 2020, 5 429 données avaient été échantillonnées sur 506 points d'écoute répartis en 52 mailles.

28 mailles ont été échantillonnées dans le « regroupement ouest » et 26 dans le « regroupement est ».

292 points d'écoute ont été échantillonnés dans le « regroupement ouest » (en moyenne 10,42 points par maille) contre 263 dans le « regroupement est » (en moyenne 10,11 points par maille).

10,8 points par maille ont été en moyenne échantillonnés en 2022 contre 9,73 points en 2020. Le nombre moyen plus élevé de points d'écoute réalisés tient à une

meilleure connaissance du terrain et un léger assouplissement du protocole ayant permis le rajout de points supplémentaires dans le temps d'échantillonnage imparti. La répartition des mailles et des points d'écoute par régions naturelles, en 2020 et 2022, figure ci-dessous (Figure 4) à titre d'information, et pour une meilleure compréhension ultérieure de l'analyse.

Type	Année	Regroupement ouest (RO)				Regroupement Est (RE)					Total général	Total RO	Total RE
		Massif des Ardennes	Arc de la Champagne	Plateau lorrain	Woëvre	Plateau lorrain oriental	Collines sous-vosgiennes	Plaine d'Alsace	Vosges gréseuses	Vosges cristallines			
Nbre de mailles	2020	3	12	10	1	10	2	7	2	5	52	26	26
Nbre de mailles	2022	3	12	12	1	10	2	7	2	5	54	28	26
Nbre de points d'écoute	2020	23	126	100	10	93	20	67	19	48	506	259	247
Nbre de points d'écoute	2022	23	129	130	10	101	20	67	21	54	555	292	263

Figure 4 : Répartition des mailles et des points d'écoute par régions naturelles et regroupements de régions naturelles en 2020 et 2022

LE PIC CENDRE, UNE ESPECE DEJA RARE ET EN DECLIN

A l'échelle du Grand Est, le nombre de mailles occupées par le Pic cendré est stable en valeur absolue ou légère baisse relative (-3,7%) entre 2020 et 2022. En revanche le nombre de territoires occupés a très légèrement augmenté (+ 13,2 %), mais ces territoires sont nettement redistribués : une perte notable est observée dans 5 régions naturelles du « regroupement est » néanmoins compensée par un gain conséquent dans l'ensemble du « regroupement ouest », notamment dans l'arc de la Champagne humide (C2)(+ 200% de mailles, +290% de territoires) et dans une seule région naturelle du « regroupement est », sur le plateau lorrain oriental (L3) (+48,7% de territoires).

Il est par ailleurs à noter que sur les 55 mailles estimées favorables, 29 mailles (soit 52% de l'échantillon total) n'ont jamais enregistré un seul territoire de Pic cendré depuis les premiers inventaires de 2020. Par ailleurs, 10 mailles enregistrent une perte d'effectif depuis 2020, 10 mailles enregistrent un gain, et 6 sont stables. **Sur les 55 mailles, 39 mailles (soit 70% de l'échantillon total) n'enregistrent aucun contact ou sont en perte de territoire.**

La carte ci-dessous (figure 5) détaille ces résultats par régions naturelles et regroupement de régions naturelles.

Évolution des populations de pics dans le Grand Est

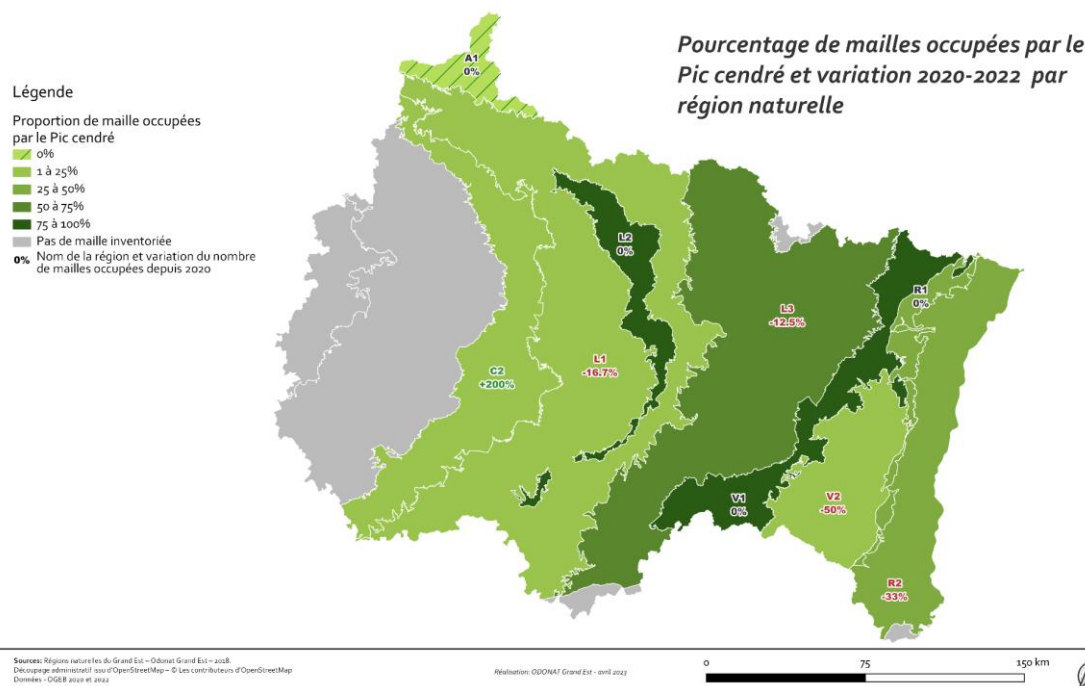


Figure 5 : Pourcentage de mailles occupées par le Pic cendré et variation 2020-2022 par région naturelle

Les tableaux ci-dessous (figure 6) résumet et précisent les éléments chiffrés ayant permis les évaluations de tendances : nombre et proportions de mailles et de territoires occupés, taux d'évolution à l'échelle du Grand Est, des régions naturelles et des regroupements de régions naturelles. Ce tableau est davantage détaillé dans la rubrique « Aller plus loin » à la fin de cette fiche. Voir également la carte de distribution et du nombre de territoires de Pic cendré à l'échelle du Grand Est et des régions naturelles (figure 7).

		Le massif des Ardennes									Total général
		A1	C2	L1	L2	L3	R1	R2	V1	V2	
Pic cendré											
Nombre de mailles occupées	2020	0	1	3	0	8	1	3	2	2	20
Nombre de mailles occupées	2022	0	3	3	1	7	1	2	2	1	20
Proportion de mailles occupées	2020	0	8,3%	30,0%	0,0%	80,0%	50,0%	42,9%	100,0%	40,0%	38,5%
Proportion de mailles occupées	2022	0	25,0%	25,0%	100,0%	70,0%	50,0%	28,6%	100,0%	20,0%	37,0%
Taux d'évolution de mailles occupées	2020 - 2022	0	200,0%	-16,7%	0	-12,5%	0,0%	-33,3%	0,0%	-50,0%	-3,7%
Nombre de territoires	2020	0	1	3	0	13	3	4	2	3	29
Nombre de territoires	2022	0	4	4	1	21	1	2	2	1	36
Proportion de territoires occupés	2020	0,0%	0,8%	3,0%	0,0%	14,0%	15,0%	6,0%	10,5%	6,3%	5,7%
Proportion de territoires occupés	2022	0,0%	3,1%	3,1%	10,0%	20,8%	5,0%	3,0%	9,5%	1,9%	6,5%
Taux d'évolution de territoires occupés	2020 - 2022	0	290,7%	2,6%	10,0%	48,7%	-66,7%	-50,0%	-9,5%	-70,4%	13,2%

Pic cendré		Regroupement ouest	Regroupement est	Total général	% RO	% RE
Nombre de mailles occupées	2020	4	16	20	20%	80%
Nombre de mailles occupées	2022	7	13	20	35%	65%
Proportion de mailles occupées	2020	15%	62%	38,5%		
Proportion de mailles occupées	2022	25%	50%	37,0%		
Taux d'évolution de mailles occupées	2020 - 2022	63%	-19%	-3,7%	75%	-19%
Nombre de territoires	2020	4	25	29	14%	86%
Nombre de territoires	2022	9	27	36	25%	75%
Proportion de territoires occupés	2020	1,54%	10,12%	5,7%		
Proportion de territoires occupés	2022	3,08%	10,27%	6,5%		
Taux d'évolution de territoires occupés	2020 - 2022	100%	1%	13,2%	81,3%	-13,0%

Figure 6 : Tableaux synthétiques des mailles et territoires occupés par le Pic cendré et des taux d'évolution de leur occupation à l'échelle des régions naturelles et regroupement de régions naturelles entre 2020 et 2022

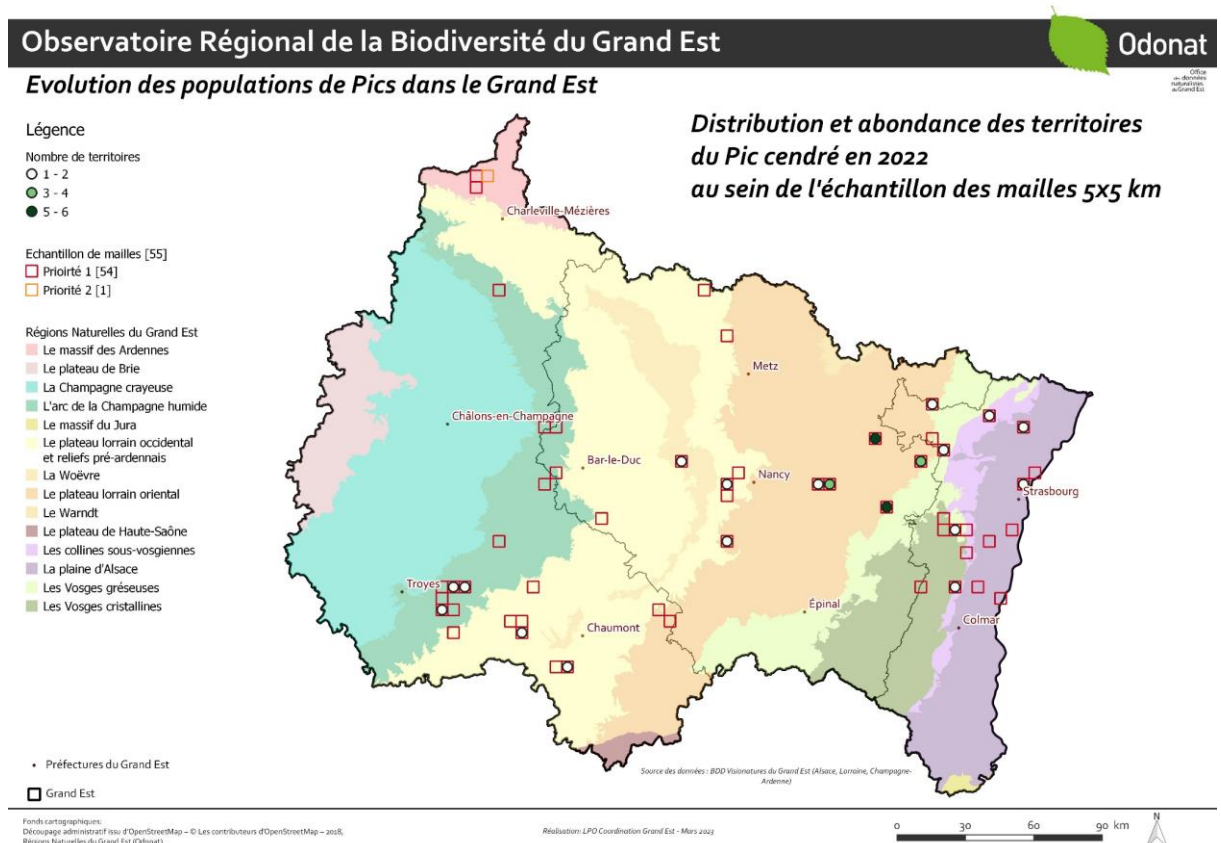


Figure 7 : Répartition et abondance des territoires du Pic cendré sur l'échantillonnage de mailles 5x5km en 2022

Tout comme en 2020, les résultats indiquent **une très faible détection du Pic cendré dans un échantillon où il était pourtant présent sur la période 2010 - 2019**. Le nombre de mailles occupées reste au final bien peu élevé (37%).

Le nombre légèrement plus élevé de territoires détectés en 2022 dans le Grand Est (+7 ou + 13,2% d'augmentation relative), bien que notable, n'est pas un indicateur d'augmentation d'abondance à cette échelle, au regard de la redistribution des territoires qui s'est opérée en 2022 au sein d'une majorité de régions naturelles. On constate en effet une augmentation du nombre de territoires dans la plupart des

régions naturelles du « regroupement ouest » et dans un même temps une baisse sensible du nombre de territoires dans la majorité des régions naturelles du « regroupement est ».

Dans le « regroupement ouest », l'augmentation en valeur relative (+ 100%) est importante, et traduit un doublement des effectifs de territoires occupés. Mais cette augmentation, passant de 4 à 9 territoires occupés, s'appuie sur de faibles effectifs initiaux. Notons également que cette augmentation de territoires est très locale, située au sud des trois régions naturelles de Champagne-Ardenne, en trois noyaux de mailles proches et possiblement interconnectés par une trame forestière assez conséquente et des ripisylves en vallons boisés.

On peut suggérer ici, qu'en **Champagne Ardenne, il s'agit d'une stabilité des effectifs, qui étaient et restent faibles en valeur absolue.** Il s'agit bien sûr d'une supposition prenant en compte, dans cette analyse de tendance, l'absence de maîtrise des biais liés à la connaissance des taux de colonisation et d'extinction de l'espèce, et autres biais observateurs n'ayant pas été intégrés.

Parallèlement à cette augmentation, on constate une diminution notable du nombre de territoires occupés dans le « regroupement est ». Cette diminution d'effectif interpelle davantage ici, dans la mesure où l'espèce y est historiquement mieux implantée, plus commune et théoriquement plus facile à détecter. Les régions naturelles où la baisse d'abondance est notable sont les collines sous-vosgiennes (R1) (-66%), la plaine d'Alsace (R2) (-50%) et les Vosges cristallines (V2) (-70,4%). Ce déclin dans les deux premières régions naturelles citées est cohérent avec ce qui avait été déjà observé en 2020 dans le cadre de l'OGEB, mais aussi par le réseau d'observateurs locaux : **dans cette partie de l'Alsace le Pic cendré semble désormais ne se maintenir que dans les boisements conséquents, en marge des Vosges du nord, en forêt de Haguenau et en bordure rhénane. En revanche, la forte baisse d'effectif dans les Vosges cristallines est plus surprenante et interroge davantage : les forêts y sont conséquentes et disposent de vastes trames. Les causes sont-elles à chercher ici, plus qu'ailleurs, dans des modifications structurelles de ces boisements ?**

Une dernière région naturelle, en position centre-est, le plateau lorrain oriental (L3) se démarque nettement et semble jouer un rôle de pivot dans ce rééquilibrage d'effectif global dans le Grand Est. Sur 10 mailles favorables à échantillonner, 21 territoires y ont été détectés sur 7 mailles (soit 70% des mailles favorables) et sur 20,8% (21/101) des points d'écoute. (A titre de comparaison, dans l'arc de la Champagne humide (C2), sur 12 mailles favorables, 4 territoires ont été détectés sur seulement 3 mailles (25%) et sur 3,1% (4/129) des points d'écoute ! Idem sur le plateau lorrain occidental et reliefs pré-ardennais (L1) où sur 10 mailles favorables, 4 territoires ont été détectés sur 3 mailles (25%) et sur 3,1% des points d'écoute (4/130) ! A nombre de mailles égal, la détection (et probabilité de détection) est bien moindre dans cette partie du Grand Est. Ces effectifs conséquents notés sur **le plateau lorrain oriental (L3) semblent très nettement indiquer que cette région naturelle demeure, à l'heure actuelle, un secteur privilégié pour l'espèce et son développement.** Plus

localement et précisément, les mailles situées sur les contreforts des Vosges moyennes et en marge des Vosges du Nord sont celles qui accueillent la plus forte densité de population (jusqu'à 6 territoires), et à l'échelle de la région naturelle, et à l'échelle de la région Grand Est. Des explications pourraient ici être cherchées dans les conditions climatiques particulières, les types spécifiques de boisements et leurs conditions de gestion locales.

Au final, cette redistribution de territoires entre les régions naturelles sur un pas de temps si court de 2 ans laisse à penser que **le Pic cendré disparaît progressivement par la fonte de ses noyaux de population là où il était le plus commun et où ses habitats de prédilection sont de moins en moins accueillants.**

LE PIC MAR, UNE ESPECE ENCORE COMMUNE ET STABLE

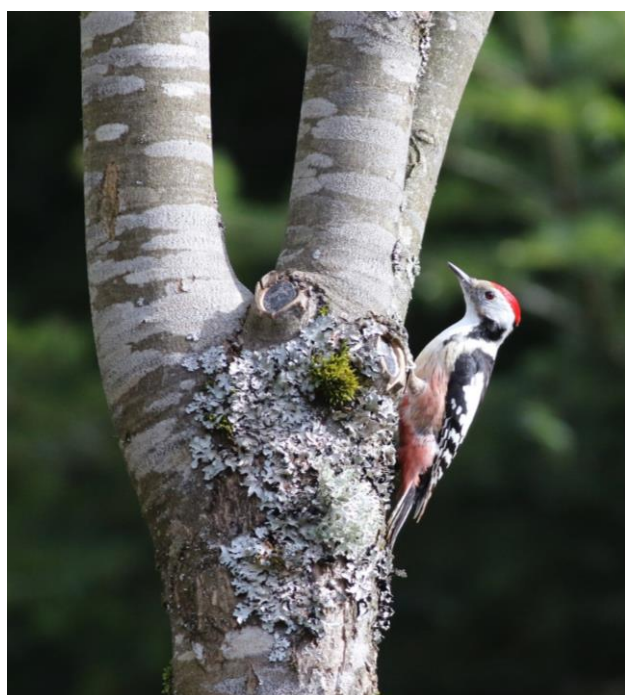


Figure 8 : Pic mar © Jérôme Curie

En 2022, le nombre de mailles occupées à l'échelle du Grand Est demeure élevé pour le Pic mar (46 sur 54) pour un taux d'occupation global qui l'est tout autant (85,2%). La distribution des mailles occupées à l'échelle des régions naturelles n'a quasiment pas varié entre 2020 et 2022. La baisse du taux d'occupation de 5,8% est minime, et même étonnante.



Évolution des populations de pics dans le Grand Est

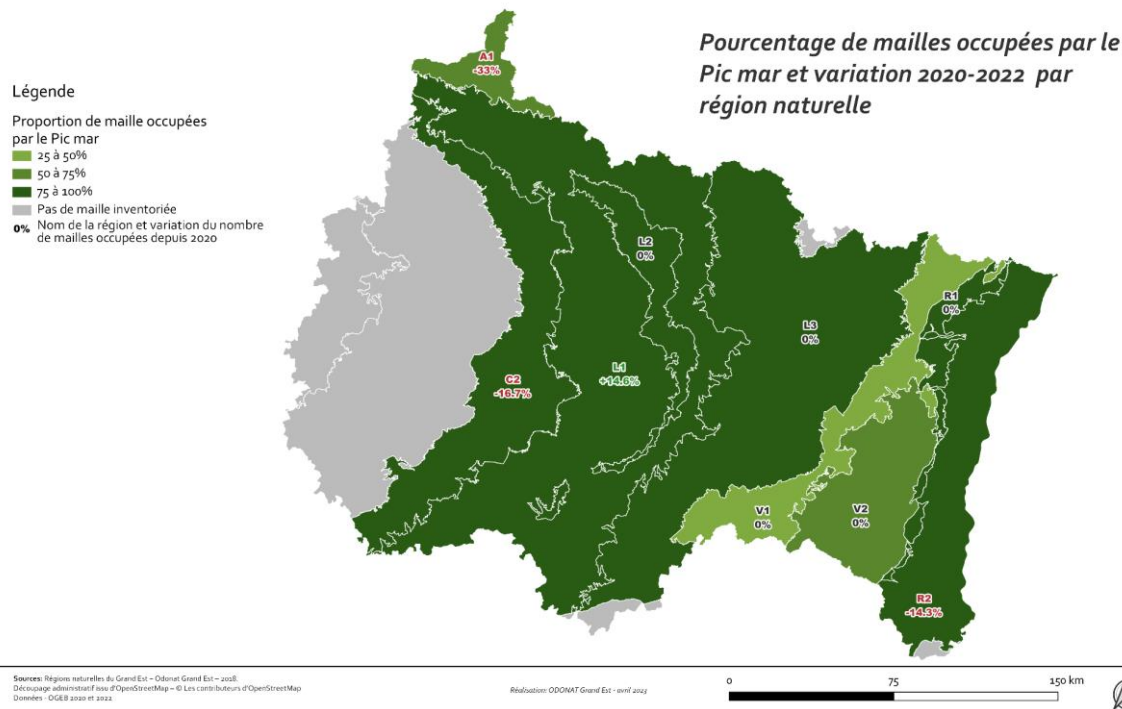


Figure 9: Pourcentage de mailles occupées par le Pic mar et variation 2020 – 2022 par région naturelle dans le Grand Est

On note en revanche une plus forte variabilité de distribution des territoires, au sein des regroupements régions naturelles, entre les régions naturelles. Ces variations restent dans l'ensemble minimales et a priori non significatives, y compris pour le plateau lorrain occidental et reliefs pré-ardennais (L1), qui double ses effectifs (de 17 à 34 territoires) pour une augmentation relative modérée (+53,8%) avec toutefois 3 mailles supplémentaires échantillonnées. On peut toutefois s'interroger sur la forte variation du nombre de territoires occupés dans les collines sous-vosgiennes, plus que doublé (de 4 à 10 pour 150% d'augmentation relative) sur un total de deux mailles échantillonnées.

Sur la période 2010-2022, et considérant un taux d'occupation des mailles initial entre 80% et 100%, on peut spéculer **une faible baisse d'abondance de l'espèce sur ce pas de temps, de l'ordre de -0 - 15%**. Le STOC EPS à l'échelle de la région Grand Est indique une stabilité de l'indicateur pour l'espèce, de l'ordre de + 18% sur la période 2002 – 2020 (+52,8% au national sur la période 2001 – 2019).

Pic mar		Régions naturelles										Total général
		A1	C2	L1	L2	L3	R1	R2	V1	V2		
Nombre de mailles occupées	2020	3	12	8	1	10	2	7	1	3	47	
Nombre de mailles occupées	2022	2	10	11	1	10	2	6	1	3	46	
Proportion de mailles occupées	2020	1	100,0%	80,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	50,0%	60,0%	90,4%	
Proportion de mailles occupées	2022	66,7%	83,3%	91,7%	100,0%	100,0%	100,0%	85,7%	50,0%	60,0%	85,2%	
Taux d'évolution de mailles occupées	2020 - 2022	-33,3%	-16,7%	14,6%	0	0,0%	0,0%	-14,3%	0,0%	0,0%	-5,8%	
Nombre de territoires	2020	5	40	17	3	40	4	31	2	8	150	
Nombre de territoires	2022	5	50	34	5	33	10	29	1	13	180	
Proportion de territoires occupés	2020	21,7%	31,7%	17,0%	30,0%	43,0%	20,0%	46,3%	10,5%	16,7%	29,6%	
Proportion de territoires occupés	2022	21,7%	38,8%	26,2%	50,0%	32,7%	50,0%	43,3%	4,8%	24,1%	32,4%	
Taux d'évolution de territoires occupés	2020 - 2022	0%	22,1%	53,8%	66,7%	-24,0%	150,0%	-6,5%	-54,8%	44,4%	9,4%	

Pic mar		Regroupement ouest		Regroupement est		% RO	% RE
Nombre de mailles occupées	2020	24		23		47	51%
Nombre de mailles occupées	2022	24		22		46	52%
Proportion de mailles occupées	2020	92%		88%		90,4%	
Proportion de mailles occupées	2022	86%		85%		85,2%	
Taux d'évolution de mailles occupées	2020 - 2022	-7%		-4%		-5,8%	
Nombre de territoires	2020	65		85		150	43%
Nombre de territoires	2022	94		86		180	52%
Proportion de territoires occupés	2020	25,10%		34,41%		29,6%	
Proportion de territoires occupés	2022	32,19%		32,70%		32,4%	
Taux d'évolution de territoires occupés	2020 - 2022	28%		-5%		9,4%	

Figure 10 : Tableau synthétique des mailles et territoires occupés par le Pic mar et des taux d'évolution de leur occupation à l'échelle des régions naturelles et regroupement de régions naturelles entre 2020 et 2022

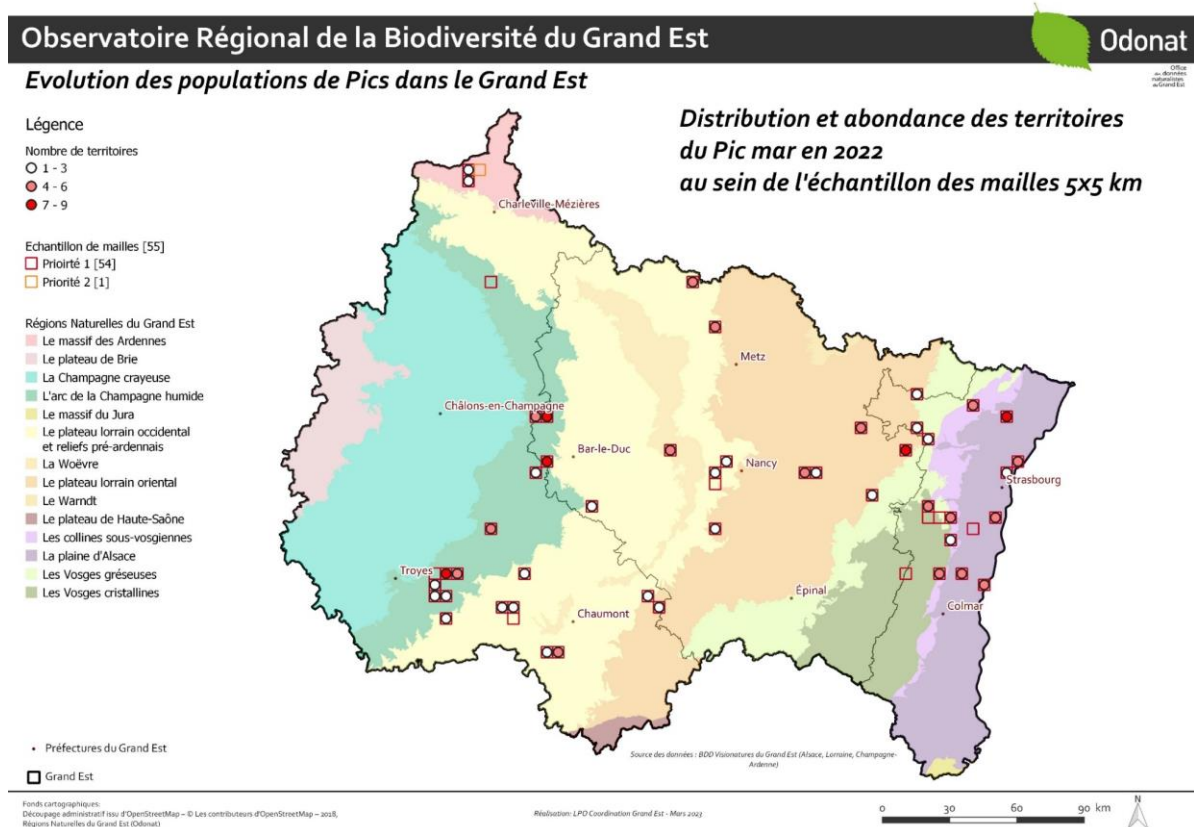


Figure 11 : Répartition et abondance des territoires du Pic mar sur l'échantillon de maille 5x5 km dans le Grand est en 2022

LE PIC NOIR, UNE ESPECE ENCORE COMMUNE ET STABLE



Figure 12 : Pic noir © Norbert Lais

Le nombre de mailles occupées à l'échelle du Grand Est demeure élevé pour le Pic noir (43 sur 54) pour un taux d'occupation global qui l'est tout autant (79,6%). L'effectif de mailles occupées est par ailleurs plutôt stable ou en légère augmentation de 11,9%.

Cette augmentation est perceptible sur l'ensemble des régions naturelles, surtout au regard de l'augmentation du nombre territoires occupés qui n'est pas forcément corrélé à un nombre supérieur de mailles échantillonnées. Globalement davantage de contacts ont été réalisés au sein de chaque maille en 2022, ce qui suppose au **moins une stabilité des effectifs si ce n'est une légère augmentation de l'abondance de l'espèce entre les deux sessions d'échantillonnage.**



Évolution des populations de pics dans le Grand Est

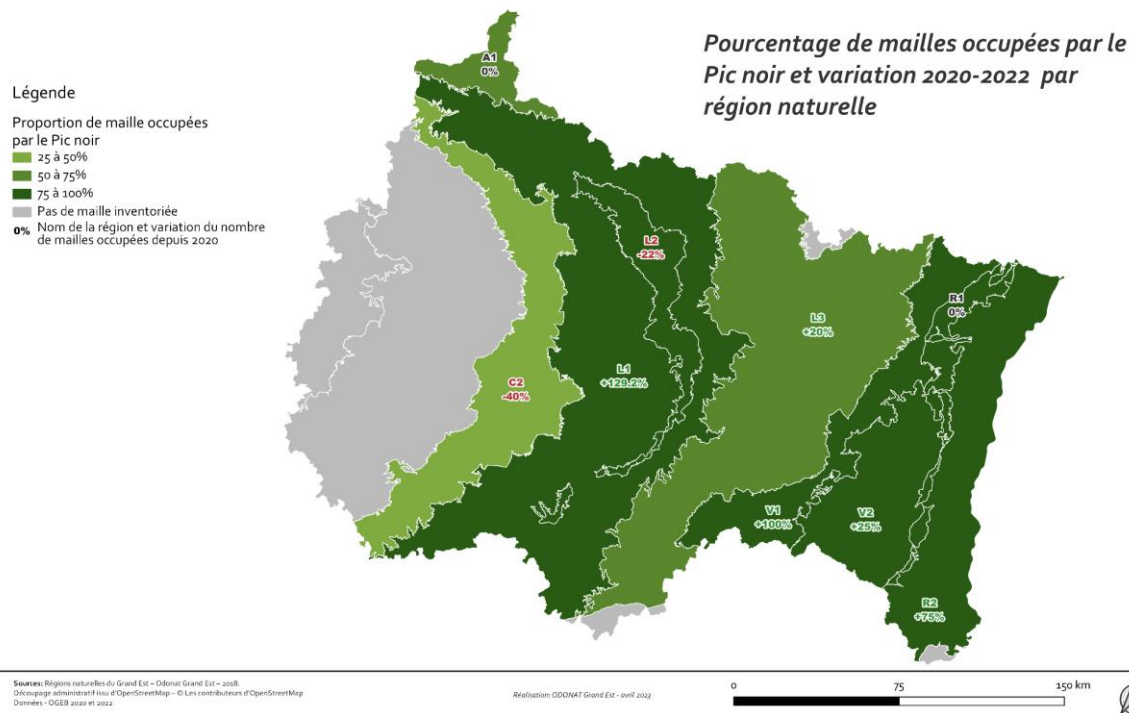


Figure 13 : Pourcentage de mailles occupées par le Pic noir et variation 2020 – 2022 par région naturelle dans le Grand Est

Les tableaux ci-dessous (figure 14) résument et précisent les éléments chiffrés ayant permis les évaluations de tendances : nombre et proportions de mailles et de territoires occupés, taux d'évolution, à l'échelle du Grand Est, des régions naturelles et des regroupements de régions naturelles. La carte de distribution et du nombre de territoires de Pic noir à l'échelle du Grand Est et des régions naturelles illustrent également les évaluations (figure 15).

Pic noir	Régions naturelles										Total général
	A1	C2	L1	L2	L3	R1	R2	V1	V2		
Nombre de mailles occupées	2020	2	10	4	1	9	2	4	1	4	37
Nombre de mailles occupées	2022	2	6	11	1	7	2	7	2	5	43
Proportion de mailles occupées	2020	66,7%	83,3%	40,0%	100,0%	90,0%	100,0%	57,1%	50,0%	80,0%	71,2%
Proportion de mailles occupées	2022	66,7%	50,0%	91,7%	100,0%	70,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	79,5%
Taux d'évolution de mailles occupées	2020 - 2022	0,0%	-40,0%	129,2%	0	-22,2%	0,0%	75,0%	100,0%	25,0%	11,9%
Nombre de territoires	2020	4	14	6	6	14	6	8	3	10	71
Nombre de territoires	2022	2	18	21	1	16	6	11	2	14	91
Proportion de territoires occupés	2020	17,4%	11,1%	6,0%	60,0%	15,1%	30,0%	11,9%	15,8%	20,8%	14,0%
Proportion de territoires occupés	2022	8,7%	14,0%	16,2%	10,0%	15,8%	30,0%	16,4%	9,5%	25,9%	16,4%
Taux d'évolution de territoires occupés	2020 - 2022	-50%	25,6%	169,2%	-83,3%	5,2%	0,0%	37,5%	-39,7%	24,4%	16,9%

Pic noir		Regroupement ouest	Regroupement est		% RO	% RE
Nombre de mailles occupées	2020	17	20	37	46%	54%
Nombre de mailles occupées	2022	20	23	43	47%	53%
Proportion de mailles occupées	2020	65%	77%	71,2%		
Proportion de mailles occupées	2022	71%	88%	79,6%		
Taux d'évolution de mailles occupées	2020 - 2022	9%	15%	11,9%		
Nombre de territoires	2020	30	41	71	42%	58%
Nombre de territoires	2022	42	49	91	46%	54%
Proportion de territoires occupés	2020	11,58%	16,60%	14,0%		
Proportion de territoires occupés	2022	14,38%	18,63%	16,4%		
Taux d'évolution de territoires occupés	2020 - 2022	24%	12%	16,9%		

Figure 15 : Tableau synthétique des mailles et territoires occupés par le Pic noir et des taux d'évolution de leur occupation à l'échelle des régions naturelles et regroupement de régions naturelles entre 2020 et 2022

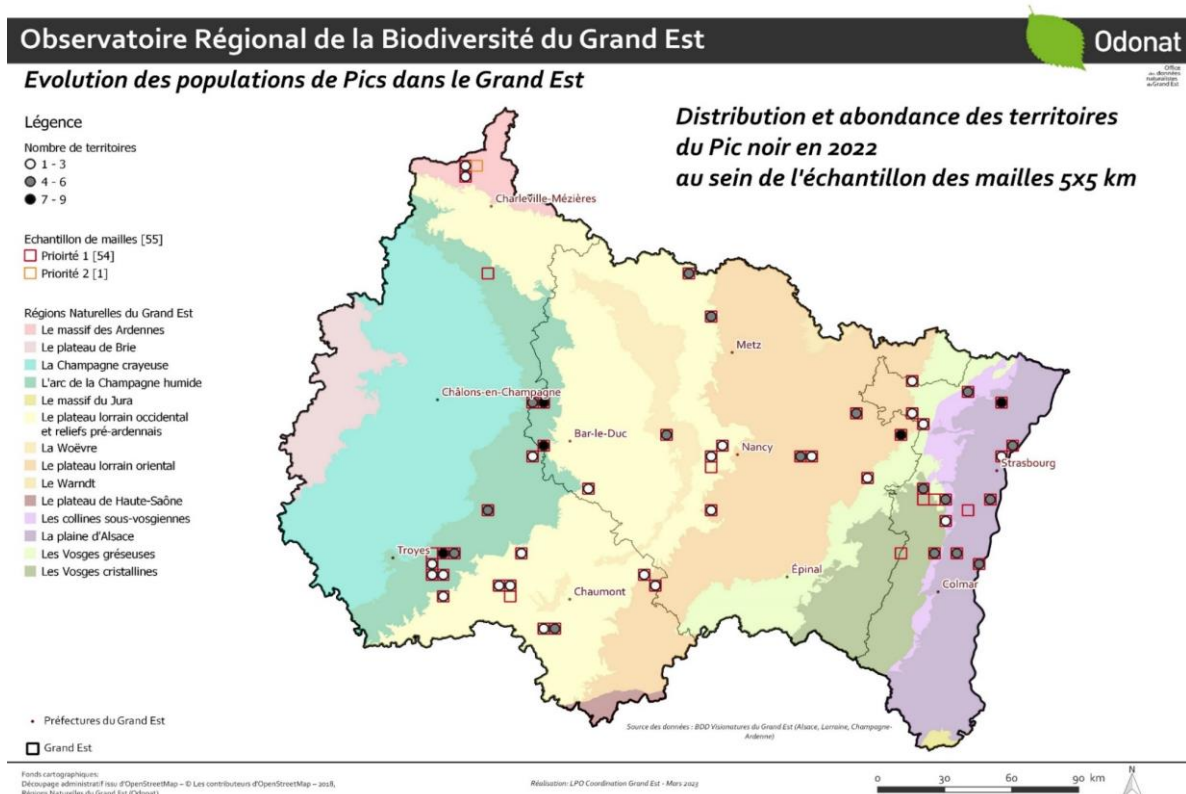


Figure 14 : Répartition et abondance des territoires du Pic mar sur l'échantillon de mailles 5x5 km dans le Grand est en 2022

LIMITES D'UTILISATION

Les tendances produites sur la période 2020-2022 à l'échelle du Grand Est sont fiables. Les évaluations à l'échelle des Régions naturelles sont également de bons indicateurs.

Pour la suite de l'indicateur :

- La distribution de l'échantillon de mailles sera peut-être à réévaluer d'ici la prochaine session d'échantillonnage, notamment si l'échantillon intègre des îlots de sénescence si cela s'avère possible ;

- Quelques éléments du protocole de recueil des données, pouvant impacter les résultats, seraient à réévaluer définitivement d'ici la prochaine session d'évaluation et notamment : resserrer au maximum les périodes de prospection et d'échantillonnage sur la phénologie précise des espèces, de manière à maximiser leur détection ; standardiser le matériel de repasse ; intégrer un recueil précis et plus spécifique des habitats sur chaque point d'écoute de manière à pouvoir intégrer la variable « habitats » dans l'analyse des variations d'abondance.

AGIR EN REGION

Pour le Pic cendré, et plus généralement pour toutes les espèces cibles de l'indicateur :

- Agir pour préserver le noyau de population fragile du sud de la Champagne-Ardenne ;
- Préserver les milieux forestiers favorables en plaine d'Alsace, là où les effectifs de Pic cendré se réduisent à peau de chagrin ;
- Evaluer au mieux la population dans les Vosges cristallines ;
- Mettre en place des mesures de conservation concrètes partout où l'espèce est encore suffisamment implantée tout en conservant et en favorisant l'ensemble des trames forestières et leur diversité :
 - Par la réduction des pressions anthropiques sur les espaces forestiers (gestions intensives, fréquentation, etc.) ;
 - En favorisant la plantation ou régénération d'essences locales, lorsque cela est compatible avec les conditions climatiques ;
 - En limitant la monoculture ;
 - En agissant sur la connectivité forestière en favorisant les corridors entre des massifs de surfaces importantes pour favoriser la présence des espèces cibles ;
 - En augmentant les surfaces d'îlots forestiers de sénescence et leur interconnexion ;
 - En augmentant la proportion de bois mort au sol et sur pieds dans les massifs forestiers.

POUR ALLER PLUS LOIN

Fiche méthodologique de construction de l'indicateur « Évolution des populations de Pic cendré, Pic noir et Pic mar dans le Grand Est »

FONTAINE B., MOUSSY C., CHIFFARD CARRICABURU J., DUPUIS J., COROLLEUR E., SCHMALTZ L., LORRIERE R., LOIS G., GAUDARD C. (2020). Suivi des oiseaux communs en France 1989-2019 : 30 ans de suivis participatifs. MNHN- Centre d'Ecologie et des Sciences de la Conservation, LPO BirdLife France - Service Connaissance, Ministère de la Transition écologique et solidaire. 46 pp

SORDELLO R. (2012). Synthèse bibliographique sur les traits de vie du Pic cendré (*Picus canus* Gmelin, 1788) relatifs à ses déplacements et à ses besoins de continuités écologiques. Service du patrimoine naturel du Muséum national d'Histoire naturelle. Paris. 12 pages.

COLLECTE DES DONNEES

LPO ALSACE, LPO CHAMPAGNE-ARDENNE, ReNARD, CPIE SUD-CHAMPAGNE, LPO GRAND EST, LOANA, CPIE MEUSE, ASSOCIATION NATURE DU NOGENTAIS

COMITE DE RELECTURE

YVES MULLER (LPO ALSACE), AYMERIC MIONNET (LPO CHAMPAGNE-ARDENNE)

ÉLABORATION

REDACTION, CARTOGRAPHIE ET ANALYSE : NICOLAS HOFFMANN (LPO GRAND EST)
PHOTO : NORBERT LAIS, CLAUDIE STENGER, JEROME CURIE
APPUI STATISTIQUE : AMELIE VANISCOTTE (LPO BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE)
COMPLEMENT CARTOGRAPHIQUE : NADEGE TISSOT (ODONAT GRAND EST)
MISE EN PAGE ET COORDINATION OGEB : CAROLE SIRLIN ET HELENE ROHMER (ODONAT GRAND EST)